

# Les pharmaciens d'officine en appui aux systèmes de santé: les leçons de la crise de la COVID-19






Durant la crise de la COVID-19, le réseau officinal de proximité a joué un rôle essentiel pour soutenir les populations locales et garantir l'accès continu aux traitements et aux soins. Disponibles tous les jours et à toute heure, même lors des confinements, les pharmaciens d'officine ont été le premier recours de nombreux patients en Europe en matière de conseil, d'orientation et de traitement des affections courantes, évitant l'engorgement des services d'urgence.

Les pharmaciens d'officine, qui apportent un concours inestimable à la santé de plus de 500 millions d'Européens, sont prêts à contribuer davantage au renforcement des systèmes de santé.



Il faut voir dans la pandémie un avertissement et l'occasion d'améliorer la capacité des systèmes de santé à se préparer et à répondre aux défis sanitaires actuels et futurs. Pour la [pharmacie d'officine](#), la COVID-19 a mis en évidence la nécessité:

-  de tirer le meilleur parti de l'action des pharmaciens d'officine en mettant en place et en soutenant de manière systématique les **services officinaux** durables qui bénéficient aux patients comme aux systèmes de santé.
-  d'aider les pharmaciens d'officine, en tant que sources fiables d'informations de santé, à contribuer au progrès de la **numérisation** sécurisée **des soins**, tout en entretenant leurs précieux liens personnels avec les patients.
-  de réduire la charge que les **pénuries de médicaments** font peser sur les patients et les professionnels de la santé.

## Le saviez-vous?

### Les 180.000 officines\*

que compte l'Europe, accessibles à toute heure et sans rendez-vous, sont souvent le premier lieu de contact du public avec le système de santé.

### Près des 2/3 des citoyens

de l'UE peuvent accéder à l'officine la plus proche de chez eux en moins de 5 minutes, et 98% d'entre eux en moins de 30 minutes.

### 3.245 citoyens

C'est le nombre de citoyens qu'une officine dessert en moyenne en Europe\*.

*“ Les situations de crise, comme l'épidémie de COVID-19, peuvent être l'occasion de faire évoluer les responsabilités traditionnelles des professionnels de santé et d'étendre le rôle de certains d'entre eux, tels que les infirmiers et les pharmaciens, pour leur permettre d'assurer certaines tâches réservées aux médecins et d'aider ceux-ci à se concentrer plus efficacement sur les cas les plus complexes.”*

**OECD**



Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

\* Calcul établi sur la base des informations fournies par 32 [pays membres](#) du GPUE.

# Services officinaux

La pandémie a souligné les vulnérabilités des systèmes de santé et la nécessité de repenser les modalités de prestation des soins. Il est nécessaire de passer d'une vision des soins centrée sur l'hôpital à une vision centrée sur le patient, et de faire en sorte que les patients soient suivis et traités au plus près de chez eux. La collaboration interprofessionnelle et l'augmentation des investissements dans les mesures de prévention des maladies et de promotion de la santé sont également essentielles pour améliorer les résultats en matière de santé.

À ce titre, de nombreux pays européens ont déjà fait évoluer leur législation pour accroître le rôle des pharmaciens et réduire la pression pesant sur le reste du système de santé. Certains pays ont d'ailleurs mobilisé des fonds supplémentaires pour donner aux pharmaciens les moyens d'accomplir leur travail essentiel en première ligne.

Les pharmaciens d'officine, qui travaillent au plus près des populations locales, offrent aux patients des services à chaque étape de leur parcours de soins. Ces services comprennent l'évaluation des besoins du patient, l'initiation de nouveaux traitements, l'ajustement ou l'interruption de traitements après consultation du prescripteur, l'aide à la prise en charge des pathologies chroniques et la garantie de l'efficacité et de la sécurité des soins auto-administrés. Les pharmaciens d'officine fournissent un éventail de plus en plus large de services de santé publique, notamment en matière de dépistage, de promotion de la santé, de vaccination et de sevrage tabagique.

D'après une [cartographie européenne](#), sur 38 services officinaux proposés dans 32 pays d'Europe, 31 sont actuellement remboursés par le gouvernement ou l'assurance maladie en dehors de l'habituelle rémunération des activités de dispensation.

## Principaux enseignements



Définir de **nouveaux modèles de prestation de soins** associant des équipes pluridisciplinaires et favorisant leur coopération harmonieuse, qui ne soient plus centrés sur les hôpitaux mais sur les patients, en les traitant le plus près possible de chez eux.



Etablir des **cadres réglementaires adéquats** pour les services officinaux qui démontrent leur capacité à améliorer les résultats et l'observance thérapeutiques, à minimiser les risques liés à l'usage des médicaments, à améliorer la santé publique, à garantir l'accès aux traitements et à assurer l'efficacité et la sécurité des soins auto-administrés.



Veiller à ce que la **rémunération officinale** soit à la hauteur de la contribution des pharmaciens à l'amélioration du suivi pharmaceutique, à l'allègement de la charge pesant sur d'autres services de santé, à la viabilité et à la résilience des systèmes de santé européens.



Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

## Le saviez-vous?

### 17 interventions pharmaceutiques

Le champ d'intervention des pharmaciens a été élargi dans 16 pays européens au cours de la pandémie de la COVID-19.

**Dans 11 pays européens**, les pharmaciens conduisent des **entretiens pharmaceutiques** pour optimiser l'usage des médicaments et améliorer la santé des patients (bilans de médication).

**Dans 10 pays européens**, les pharmaciens **vaccinent** directement à l'officine.

**Dans 6 pays européens**, les pharmaciens d'officine ont été autorisés à **renouveler les prescriptions** de patients atteints de pathologies chroniques.

**Dans 6 pays européens**, les missions des pharmaciens d'officine ont été étendues en matière de dispensation et d'administration des **vaccins contre la grippe**.

**Dans 5 pays européens**, les pharmaciens d'officine se sont vu accorder des pouvoirs élargis en matière de **dispensation de certains médicaments de réserve hospitalière**.

**Dans 4 pays européens**, les services de **livraison à domicile** assurés quotidiennement par les pharmaciens européens ont été mieux reconnus à la suite de la pandémie.

# Pénuries de médicaments

La crise de la COVID-19 a éprouvé de manière inédite les chaînes européennes d'approvisionnement en médicaments et placé l'accès aux médicaments et aux équipements médicaux au centre des priorités des autorités européennes et nationales.

Cependant, les pénuries de médicaments continuent de prendre de l'ampleur en Europe. Ce phénomène, qui peut mettre en danger la santé des patients, suscite une grande préoccupation chez les pharmaciens d'officine. Ces derniers mobilisent en outre d'importantes ressources humaines et économiques pour gérer les ruptures en temps qui ne peut être consacré aux patients et à l'amélioration de la qualité des soins.

## Principaux enseignements



Élargir le champ de l'exercice professionnel des pharmaciens en cas de pénuries de médicaments, afin qu'ils puissent mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences pour améliorer la prise en charge des patients et assurer la continuité des traitements



Garantir une transparence accrue et une communication en temps utile sur les pénuries auprès des parties prenantes concernées, notamment des pharmaciens et des patients.



Associer structurellement les organisations de pharmaciens aux stratégies de suivi, de prévention et de gestion des pénuries.



Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

## Le saviez-vous?



### Dans 6 pays européens

les pharmaciens d'officine ont été autorisés à proposer des **solutions alternatives** pour pallier les pénuries de médicaments pendant la pandémie de COVID-19.



### Dans 4 pays européens

les officines ont participé à un projet financé par l'UE, étudiant l'intérêt de l'échange **d'informations comparables sur les pénuries**. Il en ressort que la notification automatique et en temps réel par les pharmaciens d'officine est essentielle pour connaître la disponibilité réelle des médicaments au niveau des patients, renforcer la détection précoce des ruptures, et ainsi éviter ou atténuer les problèmes d'approvisionnement.



65%

des organisations nationales de pharmaciens à travers l'Europe ont rapporté une **aggravation des pénuries de médicaments** en 2020 par rapport à 2019.



6,3 heures par semaine

C'est le nombre d'heures que le personnel des officines consacre en moyenne à la **gestion des pénuries de médicaments**.

## Quelles solutions les pharmaciens peuvent-ils légalement proposer en cas de pénurie? (en % des pays participants)

**80.77%** Substitution par un médicament générique (21/26)

**50.00%** Importation du médicament d'un autre pays (13/26)

**46.15%** Obtention du même médicament auprès d'autres sources autorisées (12/26)

**42.31%** Réalisation d'une préparation magistrale (11/26)

**34.61%** Remplacement par le même médicament avec un dosage différent (9/26)

**23.08%** Substitution thérapeutique (6/26)



Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

# Santé numérique

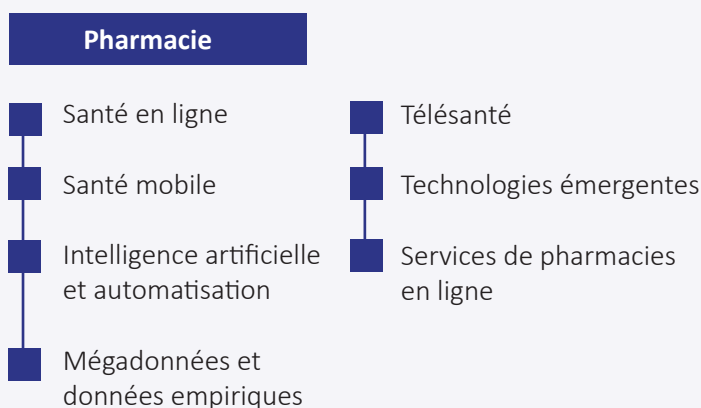
Il ne fait aucun doute que la pandémie de COVID-19 a entraîné une accélération de la transformation numérique des soins de santé. Face à l'impossibilité pour de nombreux patients vulnérables de se rendre physiquement en pharmacie, les officines ouvertes au public ont rapidement élargi leur offre de services numériques.

Les pharmaciens d'officine ont toujours été à l'avant-garde de la numérisation, adoptant les dossiers de médication, les solutions de tiers payant et autres outils visant à améliorer le service des patients. L'utilisation de solutions numériques de santé, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle et de l'automatisation permet de renforcer l'efficacité du travail officinal, de faciliter la mise en place de services à valeur ajoutée et d'aider au suivi des patients à risque et à la surveillance de l'évolution de leur état de santé en cours de traitement. Les solutions numériques de santé pourraient en outre favoriser la collaboration entre les professionnels de santé prenant en charge les mêmes patients, ainsi que l'intégration des systèmes de soins de premier recours.

Les pharmaciens d'officine constituent une source d'informations fiable et accessible. Ils sont idéalement placés pour jouer un rôle central dans la conception, l'élaboration, l'expérimentation, la mise en œuvre et l'adoption de nouvelles solutions numériques de santé, en complément de leurs interactions directes avec les patients.

Les initiatives législatives majeures actuellement mises en place au niveau européen, notamment la création de l'espace européen des données de santé et la législation sur les services numériques, seront déterminantes pour établir un cadre adéquat pour la santé numérique, permettant:

- ✓ de susciter la confiance par rapport à l'utilisation et à la réutilisation des données dans le domaine de la santé par tous les acteurs concernés.
- ✓ de garantir la protection des consommateurs et la sécurité des patients dans le cadre de la vente en ligne transfrontalière de médicaments et de services numériques de santé au sein du marché unique européen.
- ✓ de bénéficier aux patients et aux systèmes de santé, sans pour autant prévaloir sur le contact humain direct ni provoquer d'exclusion numérique.



## Principaux enseignements:

Soutenir les pharmaciens d'officine, en tant que sources fiables d'informations de santé, afin qu'ils contribuent au progrès de la numérisation sécurisée des soins tout en maintenant les liens personnels précieux qu'ils entretiennent avec les patients. Pour ce faire,



permettre aux pharmaciens d'accéder aux **dossiers de santé informatisés**, de les mettre à jour et d'intégrer des **données en vie réelle** dans leur exercice quotidien, dans le respect de la protection des données.



**rétribuer** de manière adéquate **l'investissement continu des pharmaciens** dans les infrastructures de santé numérique et **rémunérer les services officinaux** dans le domaine de la santé numérique.



**collaborer avec les professionnels de santé** et les pharmaciens d'officine en tant qu'utilisateurs finaux expérimentés, pour mettre en place au niveau local, régional ou national, selon les besoins, des politiques et services numériques de santé qui soient adaptés aux exigences de l'exercice officinal.



Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

